

**PROVINCE DE QUÉBEC  
MUNICIPALITÉ DE GODMANCHESTER**

Séance ordinaire du Conseil Municipal tenue le 3 juin 2024

**PROCÈS VERBALE DE LA SÉANCE ORDINAIRE DU 3 JUIN 2024**

Séance ordinaire du conseil municipal tenue le 3 juin 2024, à 19h00, à la salle du conseil situé au 2282 chemin Ridge, Godmanchester.

À laquelle étaient présents les conseillers municipaux Michel Duhème, Alyssa Leblanc, Jean-Maurice Daoust et Sylvie Lemay, tous formant quorum sous la présidence de Pierre Poirier, maire.

Le(s) conseiller(s) était (étaient) absent(s) : Marie Galipeau, Judith Fouquet

Était également présente la directrice générale par intérim, Jacinthe Murphy qui agissait à titre de secrétaire de la séance.

**1. OUVERTURE DE LA SÉANCE ET CONSTATATION DU QUORUM**

Tous formant quorum, le maire déclare la séance ouverte à 19 h.

**2. PÉRIODE DE QUESTIONS DU DÉBUT DE LA SÉANCE**

Le maire rappelle aux citoyens les règles de cette période de questions publiques et invite les citoyens qui ont des documents pour l'administration à attendre à être invités à le faire et à déposer lesdits documents auprès du directrice générale.

Le maire donne la parole aux personnes présentes pour une période de question en début de séance.

Il mentionne qu'il n'y a aucune question des citoyens.

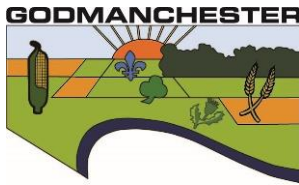
**3. ORDRE DU JOUR**

**2024-06-03-073 3.1 ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR**

Il est **Proposé** par le conseiller Jean-Maurice Daoust, **Appuyé** par la conseillère Alyssa Leblanc et **RÉSOLU** :

**QUE** l'ordre du jour de la présente séance ordinaire du Conseil municipal soit adopté tel que soumis;

1. **Ouverture de la séance**
2. **Période de questions**
3. **Ordre du jour**
  - 3.1 Adoption de l'ordre du jour
4. **Adoption des procès-verbaux**
  - 4.1 Adoption du procès-verbal de la séance ordinaire tenue le 6 mai 2024
5. **Administration**
  - 5.1 Aucun
6. **Ressources humaines**
  - 6.1 Aucun
7. **Greffe**
  - 7.1 Demandes d'aide financière
  - 7.2 Entente Centre Médical d'Huntingdon avec les municipalités
8. **Trésorerie**
  - 8.1 Approbation des opérations financières
  - 8.2 Dépôt du certificat du trésorier sur la disponibilité des crédits pour l'acquittement des dépenses et des engagements



**PROVINCE DE QUÉBEC  
MUNICIPALITÉ DE GODMANCHESTER**

Séance ordinaire du Conseil Municipal tenue le 3 juin 2024

**9. Urbanisme et environnement**

9.1 Formation du Comité Consultatif D'Urbanisme

**10. Loisir, culture et parcs**

10.1 Autorisation de circuler – 12<sup>e</sup> édition du Défi Vélo Fondation de l'Hôpital du Suroît

10.2 Quote-part spéciale pour l'aréna de Huntingdon

10.3 Autorisation de circuler sur le chemin Ridge – Club de vtt Les Débrouillards du Suroît

**11. Travaux publics**

11.1 Aucun

**12. Sécurité publique et protection incendie**

12.1 Aucun

**13. Affaire MRC Haut-Saint-Laurent**

13.1 Entente financière entre ÉEQ et la Municipalité concernant la collecte sélective.

**14. Avis de Motion**

14.1 Dépôt du projet de règlement 515 – Modalités de publication des avis publics municipaux

**15. Adoption des règlements**

15.1 Adoption du règlement 513 sur le traitement des élus Municipaux

**16. Périodes de questions sur l'ordre du jour**

**17. Levée de la séance**

**ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ.**

**4. ADOPTION DES PROCÈS-VERBAUX**

**2024-06-03-074 4.1 APPROBATION DU PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE ORDINAIRE DU 6 MAI 2024**

Il est **Proposé** par la conseillère Sylvie Lemay et **Appuyé** par le conseiller Jean-Maurice Daoust et **RÉSOLU** :

**QU'**une copie du procès-verbal de la séance ordinaire du 6 mai 2024 fût remise à chaque membre du Conseil à l'intérieur du délai de 72 heures avant la séance. La directrice générale par intérim est dispensée d'en faire la lecture et le procès-verbal de la séance est adopté tel que déposé.

**QUE** le procès-verbal soit adopté tel que soumis.

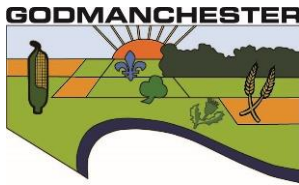
**ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ.**

**5. ADMINISTRATION**

Aucun sujet abordé.

**6. RESSOURCE HUMAINES**

Aucun sujet abordé.



PROVINCE DE QUÉBEC  
MUNICIPALITÉ DE GODMANCHESTER

Séance ordinaire du Conseil Municipal tenue le 3 juin 2024

7. GREFFE

2024-06-03-075 7.1 DEMANDES D'AIDE FINANCIÈRE POUR LE MOIS DE MAI 2024

Nom de l'organisme	Sujet	Montant
École Arthur-Pigeon	Bourses aux élèves de l'école Arthur-Pigeon	150\$
Gala hommage aux agricultrices	Plan de commandite pour souligner les agricultrices qui se sont démarqués au fil des années	300\$

Il est **Proposé** par le conseiller Michel Duhème, **Appuyé** par la conseillère Alyssa Leblanc et **RÉSOLU** :

**QUE** l'aide financière soit versée à l'organisme ci-haut mentionné;

**QUE** cette dépense soit approuvée et imputée au poste de grand livre no. 02-701-90-999 – Dons, loisir et culture et financée à même le budget d'opération;

**ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ.**

2024-06-03-076 7.2 ADDENDA AU PROTOCOLE D'ENTENTE ENTRE LE CENTRE MÉDICAL D'HUNTINGDON ET LES MUNICIPALITÉS DE DUNDEE, ELGIN, GODMANCHESTER, HINCHINBROOKE ET HUNTINGTON

**CONSIDÉRANT** le protocole d'entente intervenu le 20 octobre 2020, entre les municipalités de Dundee, Elgin, Godmanchester, Hinchinbrooke et Huntingdon et le Centre médical de Huntingdon Inc. en rapport à l'implantation et à l'exploitation d'un centre médical situé sur la rue F.-Cleyne à Huntingdon par la COMPAGNIE et le versement d'une contribution financière pour le financement du déficit d'opération de la part des Municipalités;

**CONSIDÉRANT QU'**à l'article 3.1e) du protocole d'entente, il est exigé du Centre médical de Huntingdon Inc. de remettre annuellement aux municipalités un rapport de mission d'examen réalisé par un comptable professionnel agréé et qu'il appert que le coût de réalisation d'un tel mandat représenterait un montant se situant entre 20 000\$ et 30 000\$;

**CONSIDÉRANT QU'**il y a lieu de modifier l'article 3.1e) du protocole d'entente en rapport au type de mission devant être réalisé par un comptable professionnel agréé afin d'éviter des dépenses excessives à l'entreprise en démarrage;

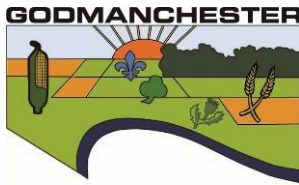
Il est **Proposé** par la conseillère Sylvie Lemay, **Appuyé** par le conseiller Jean-Maurice Daoust et **RÉSOLU** :

**QUE** le préambule fasse partie intégrante de la présente résolution.

**QUE** le conseil municipal de Godmanchester approuve l'addenda au protocole d'entente signé le 20 octobre entre les municipalités et le Centre médical de Huntingdon Inc.

**QUE** Pierre Poirier, maire et Jacinthe Murphy, directrice générale par intérim et secrétaire-trésorière soient autorisés à signer ledit addenda.

**ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ.**



## 8. TRÉSORERIE

2024-06-03-077

### 8.1 APPROBATION DES OPÉRATIONS FINANCIÈRES

Il est **Proposé** par la conseillère Alyssa Leblanc et **Appuyé** par le conseiller Michel Duhème et **RÉSOLU** :

**D'APPROUVER** la liste des chèques émis pour le mois de mai 2024, telle que déposée devant le Conseil :

Total des chèques émis :	<u>66 329.70</u> \$
Total des dépôts directs émis :	<u>5 213.34</u> \$

**D'AUTORISER** la Trésorière à payer, du fonds général d'administration, les comptes fournisseurs pour le mois de mai 2024 conformément à la liste déposée devant le Conseil :

Total des comptes à payer :	<u>71 543.04</u> \$
-----------------------------	---------------------

**ET D'APPROUVER** la liste des salaires versés pour le mois de mai 2024, telle que déposée devant le Conseil :

Rémunération des élus :	0 \$
Salaires des employés :	<u>23 213.63</u> \$

**ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ.**

### 8.2 DÉPÔT DU CERTIFICAT DU TRÉSORIER SUR LA DISPONIBILITÉ DES CRÉDITS POUR L'ACQUITTEMENT DES DÉPENSES ET DES ENGAGEMENTS

La Trésorière, Jacinthe Murphy, dépose à la séance le certificat du trésorier sur la disponibilité des crédits pour l'acquittement des dépenses et des engagements.

## 9. URBANISME ET ENVIRONNEMENT

2024-06-03-078

### 9.1 NOMINATION DES MEMBRES DU COMITÉ CONSULTATIF D'URBANISME (CCU) – MANDAT 2024-2026

**CONSIDÉRANT QUE** la Municipalité a adopté, en 1996, le règlement 299 constituant un comité consultatif d'urbanisme ;

**CONSIDÉRANT** l'article 6 de ce règlement, intitulé : « La composition du comité »

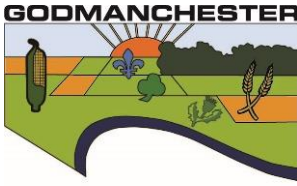
Le Comité est formé de cinq (5) membres dont :

- Trois (3) membres, nommés par le Conseil, choisis parmi les résidents de la Municipalité, à l'exclusion des membres du Conseil, des officiers municipaux et des membres, de toute autre commission, nommés par le Conseil;
- Le maire de la Municipalité est membre ex officio;
- Deux (2) conseillers municipaux, nommés par le Conseil.
- Le secrétaire-trésorier et l'inspecteur des bâtiments sont d'office membres de ce Comité, mais n'ont pas droit de vote.

**CONSIDÉRANT** l'article 7 paragraphe 1 concernant « le mandat des membres » :

La durée du mandat de chaque membre du Comité est de deux (2) ans à compter de l'adoption de la résolution qui le nomme. Ce mandat peut toutefois être renouvelé.

**CONSIDÉRANT** l'article 7 concernant « démission et vacances » :



**PROVINCE DE QUÉBEC  
MUNICIPALITÉ DE GODMANCHESTER**

Séance ordinaire du Conseil Municipal tenue le 3 juin 2024

Le mandat d'un membre du Comité est annulé si le membre a fait défaut d'assister à trois (3) séances régulières consécutives. Dans le cas où le membre concerné n'a assisté à aucune séance depuis qu'il est membre du Comité, le délai se calcule à partir de la première séance à laquelle il aurait normalement dû assister.

Dans le cas de démission ou de décès d'un membre, le Conseil procède à la nomination d'un nouveau membre pour la durée du terme restant du membre à remplacer.

Il est **Proposé** par la conseillère Alyssa Leblanc et **Appuyé** par la conseillère Sylvie Lemay et **RÉSOLU** :

**QUE** les personnes suivantes soient mandatées à siéger sur le Comité Consultatif d'Urbanisme de la municipalité de Godmanchester, et ce, pour une période de deux (2) ans :

- Sylvie Lemay, conseillère
- Jean-Maurice Daoust, conseiller
- Denis Legault, citoyen
- Tonya Welburn, citoyenne
- Sylvain Renaud, citoyen

**ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ.**

**10. LOISIR, CULTURE ET PARCS**

**2024-06-03-079 10.1 AUTORISATION DE CIRCULER – 12<sup>E</sup> ÉDITION DU DÉFI VÉLO DE LA FONDATION DE L'HÔPITAL DU SUROÏT**

**CONSIDÉRANT QUE** l'évènement est une activité historique de la région rassemblant plus de quatre-vingts cyclistes chaque année pour amasser des fonds pour la Fondation de l'Hôpital du Suroît;

**CONSIDÉRANT QUE** l'évènement se déroule sur la période d'une journée, soit le 23 août 2024 et qu'une portion de son trajet se situe dans la Municipalité;

**CONSIDÉRANT QUE** le ministère des Transports du Québec (MTQ) exige une résolution de toute les conseils municipaux dans lequel les cyclistes devront circuler;

Il est **Proposé** par la conseillère Sylvie Lemay et **Appuyé** par le conseiller Jean-Maurice Daoust et **RÉSOLU** :

**D'AUTORISER** le Défi Vélo de la Fondation de l'Hôpital du Suroît à circuler sur les routes de la Municipalité de Godmanchester le 23 août 2024.

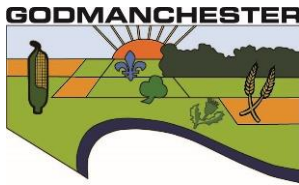
**ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ.**

**2024-06-03-080 10.2 QUOTE-PART SPÉCIALE POUR LE PROJET DE REMPLACEMENT DES BANDES DE LA PATINOIRE DE HUNTINGDON**

**CONSIDÉRANT QUE** la patinoire avait l'intention de faire l'installation des bandes achetées dans deux (2) années afin d'avoir le temps de ramasser des fonds pour le transport et l'installation;

**CONSIDÉRANT QUE** la patinoire se voit dans l'obligation de faire l'installation des bandes achetées cet été, vu la vente de l'entrepôt où elles étaient entreposées;

**CONSIDÉRANT QUE** les frais d'installation sont estimés à 121 000\$, que la patinoire ne peut se servir de sa marge de crédit pour effectuer les travaux et qu'une aide



**PROVINCE DE QUÉBEC  
MUNICIPALITÉ DE GODMANCHESTER**

Séance ordinaire du Conseil Municipal tenue le 3 juin 2024

financière de 50 000\$ est demandée aux membres de la Régie Intermunicipale de la Patinoire Régionale de Huntingdon;

**CONSIDÉRANT QUE** la quote-part spéciale demandée pour la Municipalité de Godmanchester est de 3 862\$, soit 2.5306\$ par personnes (le nombre de personne est évalué selon les informations de l'Institut de la statistique Québec selon le découpage géographique du 1<sup>er</sup> juillet 2022);

Il est **Proposé** par le conseiller Michel Duhème et **Appuyé** par la conseillère Alyssa Leblanc et **RÉSOLU** :

**QUE** la Municipalité verse une quote-part spéciale de 3 862\$ à la Patinoire Régional de Huntingdon pour faire l'installation des bandes et ce, conditionnel à ce que la Régie Intermunicipale de la Patinoire Régionale de Huntingdon dépose des états financiers conforme;

**QUE** cette dépense soit imputée au poste de grand livre no. 02-701-30-951 – Quote-part aréna.

**ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ.**

**2024-06-03-081 10.3 AUTORISATION DE CIRCULER SUR LE CHEMIN RIDGE POUR LE CLUB DE VTT LES DÉBROUILLARDS DU SUROÏT**

**CONSIDÉRANT QU'**une demande a été faite auprès de la Municipalité afin que les membres du Club de VTT Les Débrouillards du Suroît puissent circuler dans les deux sens sur le chemin Ridge et ce du chemin Robb jusqu' au 100 chemin Ridge (concessionnaire VTT).

**CONSIDÉRANT QUE** la demande est fait dans le but de permettre aux membres de se diriger vers le I.G.A., le Tim Horton, le garage Shell, le H.A.P. ainsi que le concessionnaire CF MOTO et que pour se faire, les membres doivent emprunter le chemin Ridge;

**CONSIDÉRANT QUE** le sentier de VTT ne continu pas le long du chemin Ridge et que le seul accès pour les membres est d'emprunter le chemin Ridge;

Il est **Proposé** par le conseiller Michel Duhème et **Appuyé** par la conseillère Sylvie Lemay et **RÉSOLU** :

**D'AUTORISER** le Club de VTT Les Débrouillards du Suroît de circuler sur le chemin Ridge, du chemin Robb jusqu'au 100 chemin Ridge ainsi que le trajet inverse.

**ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ.**

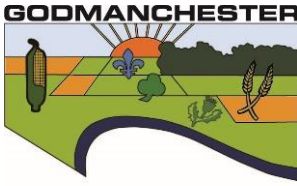
**2024-06-03-082 10.4 ENTENTE POUR LE CAMP DE JOUR 2024 AVEC LA VILLE D'HUNTINGDON**

**CONSIDÉRANT QUE** la Municipalité a tenté d'ouvrir un camp de jour pour ses citoyens sans succès faute de candidature pour le poste de coordonnateur;

**CONSIDÉRANT QUE** la Municipalité a communiquer avec la Ville d'Huntingdon afin d'obtenir des places dans le camp de jour de celle-ci pour l'été 2024;

**CONSIDÉRANT QUE** la Ville d'Huntingdon offre de prendre les enfants de la Municipalité dans son camp de jour 2024 aux conditions suivantes :

- **QU'**un versement de 5 000\$ taxes en sus soit versé à la Ville d'Huntingdon pour les services de coordination de la compagnie Les événements Droit au but;



**PROVINCE DE QUÉBEC  
MUNICIPALITÉ DE GODMANCHESTER**

Séance ordinaire du Conseil Municipal tenue le 3 juin 2024

- **QUE** le tarif applicable aux enfants de Godmanchester soit de 125\$/semaine;

**CONSIDÉRANT QUE** la Municipalité veut se prévaloir de l'entente avec la Ville D'Huntingdon afin que les enfants de la Municipalité puissent avoir des places en camp de jour pour l'été 2024;

Il est **Proposé** par le conseiller Michel Duhème et **Appuyé** par la conseillère Alyssa Leblanc et **RÉSOLU** :

**D'ACCEPTÉ** l'offre d'entente de la Ville d'Huntingdon pour le camp de jour 2024.

**QUE** la somme de 5 000\$ taxes en sus soit versé à la Ville d'Huntingdon.

**QUE** cette dépense soit approuvée et imputée au poste de grand livre no. 02-701-30-499 – Dépense camp de jour.

**ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ.**

#### **11. TRAVAUX PUBLICS**

Aucun sujet abordé.

#### **12. SÉCURITÉ PUBLIQUE ET PROTECTION INCENDIE**

Aucun sujet abordé.

#### **13. AFFAIRES MRC HAUT-SAINT-LAURENT**

##### **2024-06-03-083 13.1 ENTENTE FINANCIÈRE ENTRE ÉCO ENTREPRISES QUÉBEC (ÉEQ) ET LA MUNICIPALITÉ DE GODMANCHESTER POUR L'ANNÉE 2025 CONCERNANT LA COLLECTE SÉLECTIVE**

**ATTENDU QUE** les membres du conseil ont pris connaissance de l'entente financière entre ÉEQ et la Municipalité de Godmanchester;

**ATTENDU QU'**il y a lieu pour les Parties de prévoir les modalités applicables au versement de la compensation et aux services pris en charge par ÉEQ à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2025 par cette entente provisoire;

Il est **Proposé** par le conseiller Jean-Maurice Daoust et **Appuyé** par la conseillère Alyssa Leblanc et **RÉSOLU** :

**D'AUTORISER**, le maire Pierre Poirier, ainsi que la Directrice générale par intérim Jacinthe Murphy, à signer ladite Entente Financière avec Éco Entreprises Québec.

**ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ.**

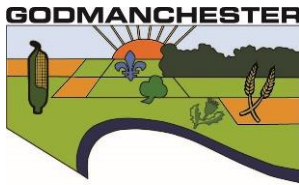
#### **14. AVIS DE MOTION**

##### **2024-06-03-084 14.1 DÉPÔT DU RÈGLEMENT DÉTERMINANT LES MODALITÉS DE PUBLICATION DES AVIS PUBLICS**

Attendu qu'un avis de motion a été donné à la séance du 6 mai 2024;

Que le projet de règlement no 515 sera présenté pour adoption à une séance subséquente du Conseil Municipal;

Le maire Pierre Poirier mentionne l'objet du projet de règlement soit Les modalités de publication des avis publics municipaux;



PROVINCE DE QUÉBEC  
MUNICIPALITÉ DE GODMANCHESTER

Séance ordinaire du Conseil Municipal tenue le 3 juin 2024

Le projet de règlement est déposé à la présente séance et est disponible au bureau du greffier et sur le site Internet de la municipalité du Canton de Godmanchester.

**15. ADOPTION DES RÈGLEMENTS**

**2024-06-03-085 15.1 RÈGLEMENT NUMÉRO 513 MODIFIANT LE RÈGLEMENT 477 SUR LE TRAITEMENT DES ÉLUS MUNICIPAUX**

**ATTENDU QU'UN** avis de motion a été donné lors de la séance ordinaire du Conseil Municipal tenue le 8 avril 2024;

**ATTENDU QUE** le projet de règlement numéro 513 modifiant le règlement 477 sur le traitement des élus municipaux a été déposée et mis à la disposition du public avant le début de la présente séance au bureau de l'Hôtel de ville ainsi que sur le site web de la Municipalité;

Il est **Proposé** par la conseillère Sylvie Lemay et **Appuyé** par la conseillère Alyssa Leblanc et **RÉSOLU** :

D'ADOPTER le règlement numéro 513 modifiant le règlement 477 sur le traitement des élus municipaux.

Ledit règlement entrera en vigueur rétroactivement au 1<sup>er</sup> janvier 2024.

**ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ.**

**16. PÉRIODE DE QUESTION SUR LES SUJETS À L'ORDRE DU JOUR**

Le maire donne la parole aux personnes présentes pour une période de question en fin de séance.

**17. LEVÉE DE LA SÉANCE**

L'ordre du jour étant épuisé, le maire déclare la séance du conseil levée à 19h20.

---

Pierre Poirier  
Maire

---

Jacinthe Murphy  
Directrice générale par intérim